

Office fédéral de la communication  
Rue de l'Avenir 44  
Case postale  
2501 Bienne

via email : [rtvg@bakom.admin.ch](mailto:rtvg@bakom.admin.ch)

Genève, le 24 janvier 2013

**Concerne : modification de la concession de la SSR - Consultation**

Madame, Monsieur,

Dernièrement, nous avons été consultés par la RTS au sujet de la modification de sa concession, au titre de partenaire régulier et producteur de contenu pour la diffusion en ligne.

Nous avons été sensibles au fait que le projet de loi soumis à consultation spécifiait à son article 9:  
*Elle peut transmettre sur l'internet des diffusions originales relatives à des événements politiques et économiques.*

Cette formulation nous semble restrictive en cela que le champ culturel, dont nous sommes l'un des acteurs, n'est pas cité nommément dans les événements en question. Cela nous semble particulièrement dommageable alors même que l'évolution du paysage culturel national et international amène toujours plus de producteurs, d'organismes, d'artistes et d'institutions à recourir au support médiatique, et singulièrement à l'audiovisuel dans leur recherche de notoriété et de visibilité.

En cette période où les réputations se font et se défont dans les médias, sur internet, via les réseaux sociaux et parfois de manière indisciplinée, l'action d'un partenaire aussi important, respecté et impartial que la SSR est certainement d'une importance cruciale, gage de crédibilité, de sérieux et de qualité.

Pour notre part, nous considérerions l'absence de la SSR du marché de l'offre en ligne culturelle comme un recul important et comme une perte majeure pour ce milieu. Il nous paraît bien au contraire que la modification de la loi sur la concession de la SSR serait un moment parfait pour une redéfinition du rôle de cette entreprise en matière de diffusion culturelle. On pourrait ainsi renforcer son

positionnement en en faisant l'un des acteurs essentiels de cette diffusion, conformément à l'esprit du service public qui est aussi de rendre la culture accessible au plus grand nombre.

C'est pourquoi nous prenons position en faveur d'une modification de cet article 9, en y adjoignant le terme "culturels" en plus de "politiques et économiques". D'autres modifications seraient certainement nécessaires, que nous vous laissons bien sûr le soin de proposer.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de notre avis et restons à votre disposition pour plus de renseignement.

Dans cette attente, et vous souhaitant plein succès pour votre consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Schnorhk', with a stylized, flowing script.

Didier Schnorhk  
Secrétaire général